

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AISNE

DÉLIBÉRATION N° 2025-017

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Séance du 02 JUIN 2025

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil : 11
En exercice : 15
Votants : 15

DATE DE CONVOCATION
26.05.2025

DATE D’AFFICHAGE
28.05.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le deux juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Pommiers, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GRANDO Anthony, Maire.

Présents : DENUNCQ Isabelle, LAMBIEL Virginie, RUSSEAU Olivier, Adjoints ; PANNET Annick, ALVES Diamantino, BRACONNIER Marie-Pierre, DUPART-CACHERA Lionel, GADRET Gilles, GUSTAVE Jean-Michel, OSORIO Magali.

Absent(s) excusé(s) : Mme Angélique OROY, ayant donné pouvoir à Annick PANNET ; Mme Claudine TARGET, ayant donné pouvoir à Marie-Pierre BRACONNIER, M. Dominique CRÉPIN, ayant donné pouvoir à Lionel DUPART-CACHERA ; M. Géraud DAYDÉ, ayant donné pouvoir à Anthony GRANDO

Mme OSORIO Magali a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Mobilier urbain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide l'acquisition de mobilier urbain, à savoir : table de pique-nique, bancs, banquettes.
- Retient le devis de PLAS ECO (14790 VERNON) qui s'élève à 10.420 € HT / 12.504 € TTC.
- Sollicite auprès de GrandSoissons Agglomération une subvention au titre du Fonds de Concours (Droit de tirage) à hauteur de 50 % du montant HT.

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

Avis favorable de la Commission « Espaces verts / Environnement »

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15	0	0

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre*

Le Maire
Anthony GRANDO



Acte rendu exécutoire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture à la date indiquée ci-dessus et de sa publication.

DÉLIBÉRATION N° 2025-018

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Séance du 02 JUIN 2025

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil : 11
En exercice : 15
Votants : 15

DATE DE CONVOCATION

26.05.2025

DATE D’AFFICHAGE

28.05.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le deux juin à dix-neuf heures trente,
le Conseil Municipal de Pommiers, légalement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur
GRANDO Anthony, Maire.

Présents : DENUNCQ Isabelle, LAMBIEL Virginie, RUSSEAU Olivier, Adjoint ;
PANNET Annick, ALVES Diamantino, BRACONNIER Marie-Pierre, DUPART-
CACHERA Lionel, GADRET Gilles, GUSTAVE Jean-Michel, OSORIO Magali.

Absent(s) excusé(s) : Mme Angélique OROY, ayant donné pouvoir à Annick PANNET ;
Mme Claudine TARGET, ayant donné pouvoir à Marie-Pierre BRACONNIER, M.
Dominique CRÉPIN, ayant donné pouvoir à Lionel DUPART-CACHERA ; M. Géraud
DAYDÉ, ayant donné pouvoir à Anthony GRANDO.

Mme OSORIO Magali a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de
séance.

Objet : Mécanisme électrique de l'horloge de l'église.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide le remplacement de l'horloge pilote de l'église.
- Retient le devis de la Société Horloges HUCHEZ (60420 Ferrières) qui s'élève à 1.659,58 € HT / 1.991,50. € TTC.
- Sollicite auprès de GrandSoissons Agglomération une subvention au titre du Fonds de Concours (Patrimoine) à hauteur de 15 % du montant HT.

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15	0	0

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre*

Acte rendu exécutoire compte tenu de sa
réception en Sous-Préfecture à la date indiquée
ci-dessus et de sa publication.



Le Maire
Anthony GRANDO

DÉLIBÉRATION N° 2025-019

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Séance du 02 JUIN 2025

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil : 11
En exercice : 15
Votants : 15

DATE DE CONVOCATION

26.05.2025

DATE D'AFFICHAGE

28.05.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le deux juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Pommiers, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GRANDO Anthony, Maire.

Présents : DENUNCQ Isabelle, LAMBIEL Virginie, RUSSEAU Olivier, Adjoint ; PANNET Annick, ALVES Diamantino, BRACONNIER Marie-Pierre, DUPART-CACHERA Lionel, GADRET Gilles, GUSTAVE Jean-Michel, OSORIO Magali.

Absent(s) excusé(s) : Mme Angélique OROY, ayant donné pouvoir à Annick PANNET ; Mme Claudine TARGET, ayant donné pouvoir à Marie-Pierre BRACONNIER, M. Dominique CRÉPIN, ayant donné pouvoir à Lionel DUPART-CACHERA ; M. Géraud DAYDÉ, ayant donné pouvoir à Anthony GRANDO.

Mme OSORIO Magali a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Décorations de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide l'acquisition d'éclairages de Noël (cordons lumineux LED).
- Retient le devis de DECOLUM Illuminations (55310 Tronville en Barrois) qui s'élève à 1.275,90 € HT / 1.531,08 € TTC.
- Sollicite auprès de GrandSaisons Agglomération une subvention au titre du Fonds de Concours (Droit de tirage) à hauteur de 50 % du montant HT.

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

Avis favorable de la Commission « Fêtes et Cérémonies »

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15	0	0

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre*

Acte rendu exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture à la date indiquée ci-dessus et de sa publication.

Le Maire
Anthony GRANDO



DÉLIBÉRATION N° 2025-020

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Séance du 02 JUIN 2025

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil : 11
En exercice : 15
Votants : 15

DATE DE CONVOCATION

26.05.2025

DATE D’AFFICHAGE

28.05.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le deux juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Pommiers, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GRANDO Anthony, Maire.

Présents : DENUNCQ Isabelle, LAMBIEL Virginie, RUSSEAU Olivier, Adjoint ; PANNET Annick, ALVES Diamantino, BRACONNIER Marie-Pierre, DUPART-CACHERA Lionel, GADRET Gilles, GUSTAVE Jean-Michel, OSORIO Magali.

Absent(s) excusé(s) : Mme Angélique OROY, ayant donné pouvoir à Annick PANNET ; Mme Claudine TARGET, ayant donné pouvoir à Marie-Pierre BRACONNIER, M. Dominique CRÉPIN, ayant donné pouvoir à Lionel DUPART-CACHERA ; M. Gérard DAYDÉ, ayant donné pouvoir à Anthony GRANDO.

Mme OSORIO Magali a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Maintenance et dépannage des ascenseurs, monte-charges et élévateurs de personnes à mobilité réduite des bâtiments de la Ville de Soissons, de GrandSoissons Agglomération et de Communes membres intéressées – Convention de groupement de commandes.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L2113-6 et suivants relatifs aux groupements de commandes,

VU la proposition de la Ville de Soissons de créer un groupement de commandes pour la maintenance et le dépannage des ascenseurs, monte-charges et élévateurs de personnes à mobilité réduite des bâtiments de la ville de Soissons, de GrandSoissons Agglomération et de communes membres intéressées,

VU la convention de groupement de commande jointe en annexe,

CONSIDÉRANT que la ville de Soissons, GrandSoissons Agglomération et certaines de ses communes membres souhaitent procéder à la maintenance et au dépannage des ascenseurs, monte-charges et élévateurs de personnes à mobilité réduite relevant de leur parc immobilier,

CONSIDÉRANT l'intérêt du groupement de commande, qui a notamment pour objet de permettre à ses membres de mutualiser leurs besoins en vue de lancer des procédures communes pour lesdites prestations, et de réaliser, par cette mutualisation, des économies d'échelle,

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes et conditions de la convention constitutive d'un groupement de commandes concernant les futurs marchés relatifs à la maintenance et au dépannage des ascenseurs, monte-charges et élévateurs de personnes à mobilité réduite des bâtiments de la ville de Soissons, de GrandSoissons Agglomération et de communes membres intéressées.

ARTICLE 2 : APPROUVE la désignation de la Ville de Soissons comme coordonnateur du groupement de commandes.

ARTICLE 3 : APPROUVE l'adhésion de la commune de POMMIERS au groupement de commandes.

ARTICLE 4 : AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention jointe en annexe de la délibération et à prendre toutes les mesures d'exécutions liées à l'approbation de cette convention, tel qu'il résulte notamment de l'application de son article 4.2.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15	0	0

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre*

Le Maire
Anthony GRANDO



DÉLIBÉRATION N° 2025-021

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Séance du 02 JUIN 2025

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil : 11
En exercice : 15
Votants : 15

DATE DE CONVOCATION

26.05.2025

DATE D'AFFICHAGE

28.05.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le deux juin à dix-neuf heures trente,
le Conseil Municipal de Pommiers, légalement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur
GRANDO Anthony, Maire.

Présents : DENUNCQ Isabelle, LAMBIEL Virginie, RUSSEAU Olivier, Adjoints ;
PANNET Annick, ALVES Diamantino, BRACONNIER Marie-Pierre, DUPART-
CACHERA Lionel, GADRET Gilles, GUSTAVE Jean-Michel, OSORIO Magali.

Absent(s) excusé(s) : Mme Angélique OROY, ayant donné pouvoir à Annick PANNET ;
Mme Claudine TARGET, ayant donné pouvoir à Marie-Pierre BRACONNIER, M.
Dominique CRÉPIN, ayant donné pouvoir à Lionel DUPART-CACHERA ; M. Gérard
DAYDÉ, ayant donné pouvoir à Anthony GRANDO.

Mme OSORIO Magali a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de
séance.

Objet : Retrait de la délibération n° 2025-012 (Inscription à l'école du Limodore).

Vu la délibération n° 2025-012 en date du 04/04/2025 portant sur les inscriptions à l'école du
Limodore ;

Vu le courrier de Madame la Sous-Préfète de Soissons en date du 23/04/2025 portant
observations sur les autorisations de dérogation à la sectorisation scolaire, notamment :

*« La constitution d'un RPI (structure pédagogique contractuelle / non gérée par un EPCI) ne permet pas aux
communes d'imposer l'inscription des enfants de leur territoire dans une école du RPI ».....« Les parents
résidant dans une commune d'un RPI ne possédant pas d'école peuvent inscrire leur enfant dans l'école de
leur choix, même en dehors du RPI (en application de l'article L.212-8 du code de l'éducation, l'absence
d'école est un des cas d'obligation d'inscription pour une commune d'accueil). La commune d'accueil devant
les accepter si son école a une capacité suffisante pour les accueillir. »*

En conséquence, il est demandé à l'Assemblée de procéder au retrait de la délibération n° 2025-
012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte de ces observations et décide le retrait
de cette délibération.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15	0	0

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre*

Acte rendu exécutoire compte tenu de sa
réception en Sous-Préfecture à la date indiquée
ci-dessus et de sa publication.

Le Maire
Anthony GRANDO



DÉLIBÉRATION N° 2025-022

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Séance du 02 JUIN 2025

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil : 11
En exercice : 15
Votants : 15

DATE DE CONVOCATION

26.05.2025

DATE D'AFFICHAGE

28.05.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le deux juin à dix-neuf heures trente,
le Conseil Municipal de Pommiers, légalement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur
GRANDO Anthony, Maire.

Présents : DENUNCQ Isabelle, LAMBIEL Virginie, RUSSEAU Olivier, Adjoint ;
PANNET Annick, ALVES Diamantino, BRACONNIER Marie-Pierre, DUPART-
CACHERA Lionel, GADRET Gilles, GUSTAVE Jean-Michel, OSORIO Magali.

Absent(s) excusé(s) : Mme Angélique OROY, ayant donné pouvoir à Annick PANNET ;
Mme Claudine TARGET, ayant donné pouvoir à Marie-Pierre BRACONNIER, M.
Dominique CRÉPIN, ayant donné pouvoir à Lionel DUPART-CACHERA ; M. Géraud
DAYDÉ, ayant donné pouvoir à Anthony GRANDO.

Mme OSORIO Magali a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de
séance.

Objet : Avis sur le P.L.U. de la Commune de Mercin-et-Vaux.

La présente délibération a pour objet de rendre un avis sur le projet du plan local d'urbanisme
(PLU) de la Commune de Mercin-et-Vaux.

Vu la délibération du conseil communautaire de GrandSoyssons Agglomération en date du
03/04/2025 ;

En application des dispositions de l'article R.153-5 du code de l'urbanisme, l'avis des communes
sur le projet de plan arrêté, est rendu dans un délai de trois mois. En l'absence de réponse à
l'issue de ce délai, l'avis est réputé favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable / défavorable.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15	0	0

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre*

Acte rendu exécutoire compte tenu de sa
réception en Sous Préfecture à la date indiquée
ci-dessus et de sa publication.

Le Maire
Anthony GRANDO

